BILLET D'ENTRÉE A L'HOSPICE DE CHARITÉ

DE LA PAROISSE DE SAINT-SULPICE.



N°

NOUS, JEAN-JOSEPH FAYDIT DE TERSSAC, Prêtre, Curé de la Paroiſſe de Saint-Sulpice, certifions que l nommé notre Paroiſſien , rue ne peut attendre dans ſa maladie, des ſoins ni des ſecours de ſes Parens, ni de ſes Protecteurs; & qu' eſt dans cet abandon & dans cette profonde miſere qui permet & même qui contraint de ſolliciter les Bienfaits deſtinés à la véritable pauvreté, ce qui l'engage à demander d'être reçu dans cette Maiſon. A Paris, ce du mois d 17